



Unis pour nourrir.
Unis pour mieux prospérer.

PROCÉDURE RETOUR DES PALETTES 2026

Dans une volonté d'améliorer la gestion logistique et d'assurer un meilleur suivi des retours de palettes utilisées dans le cadre de nos livraisons, Unoria Coopérative met en place une procédure simplifiée et uniformisée. Cette démarche vise à faciliter le retour des palettes pour nos membres tout en assurant un traitement efficace des crédits associés.

Vous trouverez ci-dessous les modalités de retour ainsi que les informations importantes à respecter.

Collecte à votre domicile

Pour vous inscrire à une collecte effectuée par la coopérative, veuillez contacter Stéphanie Labonté au Centre agricole d'Amqui au 418-629-4401.

Dépôt à une succursale

Durant les heures d'ouverture, vous pouvez retourner vos palettes **sans frais** à l'un des points de dépôt suivants:

• Agrizone Caplan	40, route des Érables, Caplan	418-388-2860
• Agrizone Matane	841, avenue du Phare Est, Matane	418-562-2712
• Centre agricole d'Amqui	90, rue Proulx, Amqui	418-629-4401
• Meunerie du Bic	2752, route 132 E, Rimouski	418-736-4398

*Un document attestant la date et la quantité de palettes retournées vous sera remis.
Veuillez conserver la preuve de retour dans vos dossiers.

IMPORTANT

- Aucun retour ne doit être effectué par la remise ponctuelle à un transporteur, à moins qu'il s'agisse d'une collecte planifiée par la coopérative Unoria;
- Aucun crédit sur les palettes endommagées;
- En cas de collecte effectuée par la coopérative, un frais de récupération de 7\$/palette sera chargé. Ce frais sera appliqué en diminution du crédit émis lors de la reprise de la palette par la coopérative. Par exemple, si le crédit prévu est de 35\$, un montant net de 28\$ sera émis après déduction du frais;
- Les palettes doivent être retournées au plus tard le 30 septembre 2026. Après cette date, les sommes seront dues et des intérêts s'appliqueront.

Merci pour votre précieuse collaboration